

Image not found or type unknown



Mon fils a une rémunérations est ce que je peut arrêter de payé

Par **Romane joulieta**, le **17/02/2016** à **16:40**

Bonjour mon fils a21ans il est en contrat proffetionel touche une rémunération de 900 euro doije toujours versé la pention il vi chez sa mere moi ma situation a changer je touche une pention retraite que faire je n ai aucun justificatif qui prouve ce que gagne mon fils la mere exige toujours la pension dans l attente d une réponse je vous remercie